

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux		
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
FRANCOIS BOISJOLY	1.1	Conseiller	13 543	4 514		
JOSÉE CASTONGUAY	1.2	Conseiller	13 543	4 514		
ANDRE VILLENEUVE	1.3	Maire	40 630	13 543	7 214	3 607
LYNE CLERMONT	1.4	Conseiller	14 366	4 789	261	130
MARTIN LAVALLÉE	1.5	Conseiller	13 843	4 614	130	65
MARIE-EVE MONDOR	1.6	Conseiller	13 543	4 514		
LUCIE OUELLET	1.7	Conseiller	13 543	4 514		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).